



Mobilisation de soutien à Florimond GUIMARD, professeur des Écoles à Crest (Drôme), contre la répression



pour la liberté d'expression et de manifestation.

Une centaine de personnes (enseignant·es, personnels de l'Éducation Nationale, parents d'élèves, citoyen·nes) se sont rassemblées mercredi 7 juillet devant la gendarmerie de Valence à l'occasion de la convocation de Florimond GUIMARD, professeur des écoles à Crest (26) et syndicaliste enseignant.

Elles venaient témoigner leur soutien et surtout dénoncer la judiciarisation d'une action pacifique et citoyenne liée à une problématique locale somme toute pas très subversive : les rythmes scolaires sur la commune de Crest (voir [pétition de soutien](#) qui a recueilli plus de 2300 signatures en 3 jours, remises aux gendarmes).

Florimond GUIMARD est "**soupçonné d'avoir commis ou tenté de commettre l'infraction d'organisation d'une manifestation non déclarée**" le 27 avril 2021.

Pour résumé, plutôt que de se pencher sur la problématique de fond à l'origine de la légitime mobilisation de la communauté éducative de Crest pendant plusieurs semaines au printemps 2021, **on cible un syndicaliste facilement identifiable sur des motifs fallacieux** : « vous étiez souvent en tête de cortège ; vous portiez le mégaphone ; vous saviez bien qu'il faut une autorisation de manifester... ».

Tout ceci prêterait à sourire, si cela ne constituait pas **une grossière intimidation de l'action citoyenne et militante** (passible au demeurant de 6 mois de prison et 7500€ d'amende !).

Les manifestant·es présent·es lors du rassemblement de soutien ont dénoncé publiquement cette procédure judiciaire abusive, attestant pour certain·es (sur l'honneur et par écrit) avoir elles aussi participé aux faits reprochés à Florimond.

Entendu pendant plus de 2 heures, **il est ressorti libre. Le dossier est néanmoins maintenant entre les mains du procureur général** du tribunal judiciaire de Valence... Celui-ci doit désormais trancher entre classer le dossier sans suite, décider d'un rappel à la loi, voire d'une amende ou bien renvoyer l'affaire devant le tribunal correctionnel.

Si la justice est indépendante, elle n'est par contre pas insensible. **L'émoi causé par cette affaire** (dont témoigne la pétition de soutien signée massivement, les attestations de soutien, ainsi que le rassemblement devant la gendarmerie à l'occasion de la convocation de Florimond) témoigne **d'un sentiment d'injustice lié avec ce qu'il faut bien appeler une volonté de répression ciblée de l'action citoyenne et syndicale.**

En tout état de cause, les syndicats, associations, organisations politiques, collectifs, en Drôme et au-delà, qui ont témoigné de leur soutien dans ce dossier, ne peuvent accepter, à travers une éventuelle condamnation de Florimond, quelle qu'elle soit, **une forme de criminalisation du mouvement social.**

La FSU et le SNUipp, ainsi que l'ensemble des organisations en soutien, restent très vigilants sur l'évolution de ce dossier, ne manqueront d'informer des suites et si nécessaire de (re)mobiliser en soutien à Florimond, contre la répression, pour la liberté d'expression et de manifestation.

Valence, le 7 juillet 2021